



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2022/108**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 22

**SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2022**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 18 : TRAVAUX D'EXPLOITATION ET DE DÉBARDAGE 2022 : AVENANTS N°1 POUR LES LOTS 1 ET 2**

M. Guy ROSSLER, adjoint au maire, fait l'exposé ci-après au conseil municipal :  
« Par délibération en date du 8 mars 2022, la commune de SARRALBE a confié les marchés de travaux d'exploitation et de débardage dans la forêt de SARRALBE pour la campagne 2022 à l'entreprise HOLTZINGER :

### **Lot 1 : Exploitation de bois d'œuvre et bois d'industrie long, câblage et façonnage de stères**

Pour un montant de 18 059,00 € HT

### **Lot 2 : Débardage et câblage**

Pour un montant de 12 070,05 € HT

Les présents avenants n°1 portent sur des modifications de quantités réparties de la manière suivante :

### **Lot 1 : Exploitation de bois d'œuvre et bois d'industrie long, câblage et façonnage de stères**

Le prévisionnel d'abattage et de façonnage prévoyait pour les bois d'œuvre (BO) un volume de 625 m<sup>3</sup> et pour les bois industrie en long (BIL) un volume de 535 m<sup>3</sup>, 10 heures de mise en sécurité et câblage et 180 stères façonnées pour la commune.

Les différentes opérations de mise en sécurité relatives à un grand nombre d'arbres dépérissant ainsi que la mise en sécurité du parc à daim et de la maison forestière ont par conséquent augmentés.

Quantités réellement mises en œuvre :

- Volume bois d'œuvre : 1.013,80 m<sup>3</sup>
- Volume bois d'industrie : 521,89 m<sup>3</sup>
- Heures de mise en sécurité : 37,50 heures
- Stères façonnés pour la commune : 171 stères

Le marché d'un montant initial de 18.059,00 € HT passe à 22.856,38 € HT, soit une hausse de 26,56 %, représentant un dépassement du marché de 4.797,38 € HT.

### **Lot 2 : Débardage et câblage**

Le prévisionnel d'abattage et de façonnage prévoyait pour les bois d'œuvre (BO) un volume de 625 m<sup>3</sup> et pour les bois industrie en long (BIL) un volume de 535 m<sup>3</sup>, 26 heures de débardage par câble au tracteur seul.

Les différentes opérations de mise en sécurité relatives à un grand nombre d'arbres dépérissant ainsi que la mise en sécurité du parc à daim et de la maison forestière ont par conséquent augmentés.

Quantités réellement mises en œuvre :

- Volume bois d'œuvre : 1.013,80 m<sup>3</sup>
- Volume bois d'industrie : 521,89 m<sup>3</sup>
- Débardage par câble au tracteur seul : 116 heures

Le marché d'un montant initial de 12.070,05 € HT passe à 21.853,72€ HT soit une hausse de 81,05%, représentant un dépassement du marché de 9.783,67 € HT. »

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire,

Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 octobre 2022,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- de revoir la procédure d'exécution des marchés avec le technicien de l'ONF en charge de la gestion de la forêt communale de Sarralbe,
- d'approuver les avenants ci-avant exposés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 avec l'entreprise attributaire des lots 1 et 2 des travaux d'exploitation et de débardage en forêts communales de Sarralbe pour 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 25 octobre 2022

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2022  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

